

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Le Ministre

Paris, le 20 JAN. 2020

Monsieur le Secrétaire général,

Le service public d'éducation est porté par un collectif d'un million de personnes qui, chacun dans ses fonctions, est indispensable au progrès de nos élèves. A ce titre, les personnels administratifs exercent des missions essentielles qu'il s'agit de consolider.

C'est pourquoi, au cours de l'année 2020, avec votre organisation, je vous propose de mener un programme de travail spécifique qui s'inscrira dans l'agenda social ministériel déjà annoncé en comité technique ministériel, afin de mettre en perspective les évolutions à venir pour les personnels de la filière administrative.

Les enquêtes que vous avez récemment menées auprès des personnels que vous représentez, doivent nous permettre de partager un diagnostic des attentes majoritairement exprimées par la profession.

L'évolution de la filière administrative doit donc structurer nos discussions à venir.

Dans le cadre de la réforme territoriale, de nouvelles perspectives d'évolution s'ouvrent pour les personnels administratifs, ADJAENES, SAENES, AAE, quel que soit leur lieu d'exercice, administration centrale, services académiques, établissements scolaires.

A ce titre, je souhaite vous proposer d'inscrire au programme de travail le déploiement de la gestion des ressources humaines de proximité. Il me semble en effet essentiel de partager avec votre organisation constats et analyses sur la mobilisation et la professionnalisation des personnels de la filière administrative dans cette ambition au service de tous les agents du ministère.

La réforme territoriale doit conduire à un renforcement de l'accompagnement des cadres en termes de formation continue. Je souhaite que les travaux de l'agenda social débouchent sur de réelles évolutions, tant dans les contenus que dans l'approche plus transversale de la formation des cadres de notre système éducatif.

.../...

Monsieur Jean-Marc BŒUF
Secrétaire général d'A&I UNSA
Tour ESSOR
14, rue Scandicci
93500 PANTIN

Le programme de travail pourrait donc se décliner autour des thèmes suivants :

- l'attractivité des métiers de la filière administrative,
- l'actualisation du répertoire des métiers de l'éducation nationale,
- un partage sur les missions présentes et futures des membres des corps de la filière administrative,
- les perspectives qui peuvent en découler en matière de requalification,
- une revalorisation des différents régimes indemnitaires, notamment la convergence du RIFSEEP dans les académies et entre les académies,
- le renforcement du dispositif de formation continue.

En particulier, la manière dont on garantit la place de l'adjoint gestionnaire et de l'équipe d'administration en établissement invite à travailler sur des évolutions quant à leur rôle au sein de l'établissement scolaire.

La situation des personnels administratifs en EPLE pourrait donc faire l'objet d'un volet de ce programme de travail qui se déclinerait selon les axes suivants :

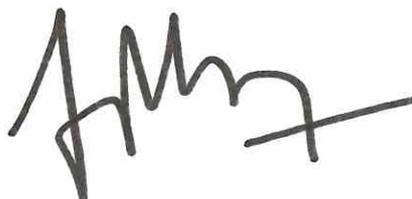
- l'évolution du rôle de l'équipe d'administration de l'EPLE animée par l'adjoint gestionnaire, ADJAENES, SAENES, AAE en relation avec les évolutions pédagogiques (conséquences organisationnelles et indemnitaires),
- l'animation du réseau des adjoints gestionnaires en académie (état des lieux, partage du diagnostic et perspectives d'évolution),
- l'attractivité de la fonction d'adjoint gestionnaire,
- les relations avec les collectivités territoriales (un retour d'expériences sur l'existant est à réaliser),
- la question de l'appellation d'adjoint gestionnaire.

La prévention des risques professionnels et notamment des risques psychosociaux pourrait constituer un autre thème de ce programme de travail, en particulier dans la perspective d'accompagner l'encadrement intermédiaire à l'occasion des réorganisations qui se font jour.

Par ailleurs, s'agissant des conséquences de la mise en place du nouveau système universel de retraites pour les personnels administratifs, comme vous le savez, la discussion aura lieu au niveau interministériel. Pour autant, je reste attentif à la situation de ces personnels au regard de la réforme des retraites, et vous confirme que dans les prochains mois, un point sera fait pour examiner les conséquences de cette réforme pour ce qui concerne ces personnels au sein du ministère, en lien avec l'interministériel.

En ce qui concerne la méthode de travail, le calendrier, je propose qu'ils fassent l'objet à très brève échéance d'une réunion avec la direction générale des ressources humaines.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Michel BLANQUER